



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 270.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2023.

(en K.Dinars)	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Déc.-23	Déc-22	Var
Produits d'exploitation bancaire	227 005	200 516	814 798	692 513	17,7%
Intérêts	161 128	139 584	602 209	491 158	22,6%
Commissions en produits	23 349	20 216	86 197	77 223	11,6%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	42 528	40 716	126 392	124 132	1,8%
Charges d'exploitation bancaire	85 595	75 695	336 849	268 656	25,4%
Intérêts encourus	83 872	73 907	327 256	260 678	25,5%
Commissions encourues	1 723	1 788	9 593	7 978	20,2%
Produit Net Bancaire	141 410	124 821	477 949	423 857	12,8%
Autres produits d'exploitation	562	581	1 476	1 205	22,6%
Charges opératoires	37 287	38 661	144 970	136 867	5,9%
Frais de personnel	25 170	28 627	102 154	99 437	2,7%
Charges générales d'exploitation	12 117	10 034	42 816	37 430	14,4%
Structure du portefeuille au bilan			1 126 683	1 116 641	0,9%
Portefeuille titres commercial			-	39 742	-100,0%
Portefeuille titres d'investissement			1 126 683	1 076 899	4,6%
Encours net des crédits ⁽¹⁾			5 824 270	5 299 344	9,9%
Encours des dépôts			5 803 572	5 305 679	9,4%
Dépôts à vue			1 951 282	1 757 543	11,0%
Dépôts d'épargne			2 051 656	1 756 102	16,8%
Dépôts à terme			1 800 634	1 792 034	0,5%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			266 955	323 997	-17,6%
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 130 983	1 040 266	8,7%

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Décembre 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 4^{EME} TRIMESTRE 2023 :

A la fin du 4^{ème} trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **5.824.270** mille dinars au 31/12/2023 , contre **5.299.344** mille dinars au 31/12/2022, soit une augmentation de **+9,9%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+9,4%** passant de **5.305.679** mille dinars au 31/12/2022 à **5.803.572** mille dinars au 31/12/2023. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+16,8%** et des dépôts à vue de **+11%** .
- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de **-17,6%** passant de **323.997** mille dinars au 31 Décembre 2022 à **266.955** mille dinars au 31 Décembre 2023.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **+17,7%** pour atteindre **814.798** mille dinars au 31 Décembre 2023 contre **692.513** mille dinars au 31 Décembre 2022. Cette hausse concerne principalement les intérêts **+22,6%**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+25,4%** passant de **268.656** mille dinars à fin Décembre 2022 à **336.849** mille dinars à fin Décembre 2023.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 4^{ème} trimestre 2023 un montant de **477.949** mille dinars, contre **423.857** mille dinars à la fin du 4^{ème} trimestre 2022, soit une progression de **+12,8%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+5,9%** pour atteindre **144.970** mille dinars au 31/12/2023 contre **136.867** mille dinars au 31/12/2022.